

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le deux juin à dix sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Yves PAUBERT, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame GRAUPERA Isabelle, Monsieur Yvon PAPAÏX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Francesco ANTINI, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Marie-Pierre SIBER donne procuration à Monsieur Laurent CARRERE,  
Madame Lise CAYRE donne procuration à Madame Myriam LEONARD,  
Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO,  
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Monsieur Francesco ANTINI.

Absent(e)s : Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL,

Secrétaire de séance : Monsieur Yvon PAPAÏX

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 mai 2014

### **Monsieur le Maire**

Le quorum est atteint.

Simplement l'heure a été avancée puisqu'il y avait des réunions prévues dans cette salle ensuite. Il y avait quelques décisions relativement simples à prendre. Nous n'avions pas suffisamment de documents pour pouvoir les examiner lors du dernier Conseil Municipal et nous ne pouvions pas, pour certaines, attendre non plus le prochain conseil, qui aura lieu, je le dis de suite, le 23 juin et sur lequel il y aura beaucoup plus de délibérations.

Avant de démarrer ce conseil municipal je voudrais faire une déclaration qui se veut être officielle. Je donnerai une copie à la presse :

"En réponse à l'article paru dans un média Internet départemental, dont je ne souhaite pas faire la promotion, article qui relance des commentaires dirigés pour la plupart, je me dois de rappeler la raison de mon absence à la réunion organisée par les commerçants de Lavelanet, suite au cambriolage d'un commerce local. Voilà donc la raison de cette intervention :

Je tiens à dire que je n'ai pas été convié à cette réunion car une rencontre avec les commerçants était programmée ce soir 2 juin à 18 heures 30 comme le sont également prévues les réunions du premier septembre 2014 et 1er décembre 2014 avec les commerçants donc cela se fait depuis maintenant quelques années et nous maintenons tous les 3 mois une réunion pour aborder les différents sujets qui les concerne et sur lesquels nous pouvons travailler ensemble. Lors de cette réunion la présence d'élus n'avait pas été souhaitée selon les propos mêmes du responsable de cette association de commerçants. Le gérant de ce commerce qui a donc été on va dire mis en difficulté joint par téléphone par moi-même m'a bien confirmé que ma présence et que le sujet qui était à l'ordre du jour du bureau des commerçants serait discutée lors de notre rencontre du 2 juin c'est à dire ce soir.

Je peux comprendre moi-même la colère et le désarroi de ceux qui subissent les exactions d'individus peu scrupuleux qui attendent aux biens des personnes ou à l'outil professionnel de nos commerçants.

J'ai moi-même, comme mon fils, subi ce genre de préjudice et pour des montants très importants. Certainement plus important que celui qui vient d'être malheureusement commis ce qui n'atténue en rien le préjudice subi par ce commerçant que je comprends et que je soutiens. Malgré cela je n'ai jamais mis en cause la respectabilité d'un Maire ou fait état de son désintéressement à son devoir de gestion de sa collectivité.

Vous comprendrez donc que je ne puisse excuser les propos tenus par cette personne, père de ce commerçant qui a dit en substance le premier magistrat de la ville se fout de notre gueule". Pour moi, ces propos sont outranciers, peut-être même orientés ou organisés à des fins que je vous laisse juge d'analyser. Je m'interroge aussi sur la présence d'élus qui se seraient "invités" à cette réunion, alors que le maire, pour les raisons que j'ai expliquées, n'avait pas été convié. En ce qui me concerne, même dans mes anciennes fonctions, je ne me suis jamais permis d'intervenir ou de m'inviter à des réunions dans d'autres communes autre que celle de Lavelanet. Dans ce genre de problème, je pense que la solidarité entre élus et collectivités, comme je l'ai toujours prôné, sans malheureusement être entendu, serait plus profitable à l'intérêt général de nos concitoyens. Poursuivre cette méthode de discréditation d'un élu dans ses fonctions, cela encore une fois pour des intérêts de basse politique, n'amènera pas de solutions efficaces à l'attente justifiée de nos populations en matière de sécurité. Devant cette attitude, je vais donc rester vigilant sur ces manoeuvres politiciennes qui reprennent je vais veiller avec l'ensemble du Conseil Municipal, à ce que nous puissions oeuvrer sereinement pour mener à bien les missions que nous ont confiées nos concitoyens lors des dernières élections municipales pour Lavelanet mais également pour le Pays d'Olmes. Je vous remercie. »

Donc ces propos font suite à un article de presse et je remercie d'autres de ne pas avoir fait état de cette façon, puisqu'on a bien senti que les choses étaient préparées.

Je tiens à dire que je me suis toujours préoccupé de l'intérêt de nos commerces et de nos commerçants dans cette ville. On ne peut pas traiter le Maire de se « foutre de la gueule » de qui que ce soit, ce n'est pas dans mes habitudes ni dans ma façon d'être, ni de vivre. Je tenais donc à faire cette déclaration. J'aurai l'occasion tout à l'heure lors de la réunion avec les commerçants de leur répéter également ma désapprobation concernant ces propos qui ont été tenus. Encore une fois, je peux comprendre toute colère, il y a un minimum de respect à avoir.

Donc, je le dis et je le dis fort. Si on veut m'amener sur ce terrain, sachez que je ne me suis jamais dérobé et ce n'est pas maintenant que je vais le faire.

#### **Monsieur le Maire**

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal de Juin :

**AFFAIRES FINANCIERES** : plusieurs demandes de subventions, car nous n'avions pas les documents pour les présenter lors du dernier conseil municipal.

- Demande de subventions dans le cadre du projet "Jardins partagés du Touyre"

#### **Monsieur Raymond LORCA :**

Le plan de financement présenté sur les délibérations 2013/163 en date du 11 février 2013 et 2014/032 en date du 25 février 2014 relatives au projet jardins partagés du touyre nécessitent une actualisation en raison des notifications de subventions transmises à la collectivité.

Monsieur le Maire propose que le plan de financement prévisionnel soit arrêté comme suit :

Monsieur le Maire indique que les plans de financements présentés sur les délibérations n°s 2013/163 en date du 12 septembre 2013 et 2014/032 en date du 25 février 2014, relatives au projet « jardins partagés du Touyre » nécessitent une actualisation, en raison des notifications de subventions transmises à la collectivité.

Il est proposé que le plan de financement prévisionnel soit arrêté comme suit :

<b>Projet Jardins partagés du Touyre</b>	Montant en €	%
Etat – CAF	7 000,00	10,77
Etat – DETR 2014 (notifiée)	10 000,00	15,38
Conseil Régional (notifiée)	10 000,00	15,38
Conseil Général volet aménagement et environnement (notifiée)	5 930,00	9,12
Fondation de France (personnes âgées)	19 070,00	29,34
Autofinancement	13 000,00	20
<b>TOTAL HT</b>	<b>65 000,00€</b>	<b>100%</b>

Sur cette base financière 4 subventions sont sollicitées auprès de l'Etat au titre de la CAF et de la DETR 2014, du conseil régional Midi-Pyrénées du conseil général de l'Ariège et de la Fondation de France pour le montant indiqué.

**Monsieur le Maire**

Y-a-t-il des questions ?

C'est un projet qui passe pour la 4 ou 5ème fois devant le conseil municipal car il y a des subventions complémentaires qui nous sont accordées. Donc c'est un beau projet qui est financé dans des proportions très correctes.

Pas de questions ? qui est contre ? qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

- Autre Délibération pour l'association qui organisera dès le début du mois prochain la fête Lavelanet d'Hier à aujourd'hui.

**Madame Chantal BLAZY**

Il s'agit d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'association " Lavelanet d'hier à aujourd'hui" dont le siège social est situé sur la commune de Lavelanet, qui organise depuis plusieurs années la fête historique "Raconte -moi Lavelanet" au début du mois de juillet. Pour cette année, cette fête aura lieu les 4, 5 et 6 juillet prochain. L'association Lavelanet d'hier à aujourd'hui sollicite une subvention de 8500 € pour la soutenir dans l'organisation de cet événement, dont le coût prévisionnel est de 37 650 €. Elle vient de transmettre en mairie les pièces financières à l'appui de sa demande. Il est proposé de lui accorder 1500 € comme en 2013.

**Monsieur le Maire**

précise qu'il y a des erreurs sur les affiches qui ont été distribuées, c'est bien le 4, le 5 et le 6 juillet.

Y-a-t-il des questions ?

**Madame Sylvia GUERRERO**

On souhaiterait demander si cette subvention est déjà chiffrée dans le budget 2014. Si elle apparaît dans la ligne budgétaire des subventions aux associations ?

**Monsieur le Maire**

Elle est inscrite dans le montant total des 155 000 €. Nous n'avons pas les documents (demande complète). Or, nous ne délivrons aucune subvention si nous n'avons pas les documents nécessaires.

**Madame Sylvia GUERRERO**

Cette subvention apparaît sur quelle ligne budgétaire ?

**Monsieur le Maire :**

Ligne « subventions aux associations ». Elle n'apparaît pas dans le tableau nominatif de chacune des associations mais elle apparaît dans la ligne totale qui est dans le budget, pour un montant de 155 000 €.

**Madame Sylvia GUERRERO :**

D'accord

**Monsieur le Maire /**

Toutes les subventions entrent dans le même cadre.

Il reste encore d'autres subventions qui seront à voter, qui rentrent dans ce budget, puisqu'il y a toujours une somme prévue par rapport aux subventions exceptionnelles notamment.

**Monsieur le Maire**

Y-a-t-il d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés 26 voix pour.

**Monsieur le Maire**

Je vous engage à venir à ce spectacle. C'est un travail très important qui est fait et une belle histoire qui est racontée par de nombreux bénévoles.

- Autre délibération : demande de subvention de fonctionnement de l'association "Los Desentutats d'Ariège"

**Madame Chantal BLAZY**

explique que l'association «Los Desentutats d'Ariège" dont le siège social est situé sur la commune de Lavelanet participe depuis 2 ans à des manifestations sur le territoire communal. Elle était entre autre présente lors de l'accueil des administrateurs de la Fédération française des fêtes et spectacles historiques (février 2013), au pique-nique pour la fête historique (juillet 2013), aux marchés nocturnes (août 2013) et à la fête de la noisette (septembre 2013).

L'objet de cette association est de faire partager la passion de ses adhérents pour les chants et danses d'autrefois.

L'association Los Desentutats d'Ariège" sollicite une subvention de 600 ? pour son fonctionnement. Elle vient de transmettre en Mairie les pièces financières à l'appui de sa demande. Ce montant lui avait été accordé en 2013.

**Monsieur le Maire**

Y-a-t-il des questions ?

Il s'agit également d'une association dynamique qui participe dans bien des manifestations municipales et donc on ne peut que s'en féliciter.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

- Autre délibération : demande de subvention de fonctionnement de l'association "kercorb Patrimoine"

**Madame Myriam LEONARD**

L'association kercorb Patrimoine, dont le siège social est situé sur la commune de Chalabre, s'implique beaucoup à Lavelanet en apportant des aides et des conseils techniques au service des espaces verts de la ville. Elle participe par ailleurs à la fête du jeu et des associations qui se tient traditionnellement entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin de chaque année. Il est proposé de lui attribuer une

subvention d'un montant de 200 €, afin de l'aider à pérenniser ses actions. Elle vient de transmettre en Mairie les pièces financières à l'appui de sa demande. Ce montant lui avait été accordé en 2013.

**Monsieur le Maire**

Cette association réalise chaque année un panier en osier. Un a été réalisé sur l'espace des "Sartrous" (dans le noisetier), le dernier vient d'être réalisé dans le parc de la mairie. C'est vrai qu'on a du mal à le voir puisque l'objectif c'est de laisser prendre la végétation pour que le panier puisse vivre et durer dans le temps.

C'est une association très sympathique qui participe à de nombreuses manifestations ; on les en remercie

**Madame Sylvia GUERRERO**

Est-ce que sur la Commune Lavelanet, il n'y aurait pas une association qui pourrait oeuvrer de la même sorte plutôt que d'avoir affaire à une association extérieure territoire ?

**Monsieur le Maire**

S'il existe une association je regrette qu'elle ne se soit pas fait connaître. Par contre, dans cette association il y a des personnes qui sont de Lavelanet.

**Monsieur le Maire**

Y-a-t-il d'autres questions ? Qui est contre , Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

**AFFAIRES CULTURELLES :**

- Signature d'une convention avec le Conseil Général de l'Ariège relative à l'organisation de l'opération "Entrez dans la danse"

**Madame Sylvia GUERRERO**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je voulais vous demander s'il serait possible d'avoir les dossiers concernant ces associations puisque nous n'avons pas leur budget, ni financier ni moral, donc on ne sait pas à qui l'on a affaire

**Monsieur le Maire**

Il y a un service « associations » où sont déposés l'ensemble des éléments et auquel vous pouvez vous adresser.

**Madame Emilie ALLABERT**

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2013/120 en date du 1er juillet 2013 relative à l'organisation de l'opération Entrez dans la danse. Il explique que dans le cadre des différents dispositifs d'éducation artistique mis en place par le département le conseil général organise chaque année l'opération entrez dans la danse qui consiste à sensibiliser le jeune public scolaire (collèges et écoles primaires) à la danse contemporaine et au spectacle vivant. Cette action départementale est menée en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Lavelanet culture, l'estive (qui est la scène nationale de Foix et de l'Ariège) et le service culturel de Pamiers et le réseau CANOPE. Lavelanet culture s'engage à mettre en place au sein de sa programmation au moins 3 spectacles de danse accessibles au public scolaire et au moins 3 sessions d'ateliers de pratique avec les compagnies programmées. Lavelanet Culture met à disposition du Conseil général, de la direction des services départementaux de l'Education nationale et des établissements scolaires toute information sur le contenu des spectacles proposés et organise :

- le transport des élèves aux spectacles
- l'accueil des artistes sur les établissements scolaires

- l'accueil des élèves aux spectacles

Le service culturel de la ville doit fournir chaque année au département le budget prévisionnel et les axes de programmation pour l'année N+1, ainsi que le bilan qualitatif et financier de l'année écoulée.

Pour ce dispositif au titre de l'année 2014, le Conseil Général s'engage à verser une subvention de 16 400 € destinée à soutenir l'ensemble des actions précitées.

Pour l'année 2014 les 3 spectacles qui ont été programmés en danse :

- la Company Pedro Pauwels avec la diffusion du spectacle "Cygn etc" pour les élèves du collège
- la Company S'Poart pour le spectacle "in vivo" c'était du hip hop le 20 février 2014 pour les élèves du collège Pasteur et Victor Hugo
- la Company feuille d'automne pour le spectacle "cendrillon ballets recyclable le 15 avril 2014 pour le collège Pasteur.

**Monsieur le Maire :**

Y-a-t-il des questions ?

**Madame Sylvia GUERRERO :**

Par rapport à cette subvention de 16 400 € est-ce que vous pouvez me donner le budget ?

Combien coûte cette opération à la commune de Lavelanet et quel est l'impact ?

Est-ce qu'on sait combien d'enfants sont touchés par cette opération-là du département ?

**Madame Emilie ALLABERT :**

Je n'ai pas ces informations ce soir. Mais on fait une commission culture la semaine prochaine, j'amènerai les documents, on les regardera, il n'y a pas de soucis.

**Madame Sylvia GUERRERO**

C'est très bien je vous remercie Madame Allabert.

Mais il serait quand même plus intéressant d'avoir ces chiffres avant de voter, plutôt qu'après.

**Madame Emilie ALLABERT :**

Oui, si vous voulez. Je regrette mais je n'ai pas les chiffres là.

C'est une subvention qu'on nous donne donc effectivement pour les enfants. J'étais présente à ces 3 spectacles. Il y avait vraiment beaucoup d'enfants, notamment sur le hip hop, ce sont des spectacles qui plaisent énormément aux enfants et notamment aux plus grands (ceux des collèges). Le casino était comble.

**Monsieur le Maire :**

Effectivement, ce qui est important quand même c'est que ce sont des subventions.

L'intérêt pour nous c'est d'obtenir des financements, sinon ce serait 100 % à charge de la collectivité puisque ces actions ont été validés dans le cadre du projet global de la culture. Les financements seront donnés lors de la commission qui aurait pu se faire au mois de mai, mais nous avons tenu à la reporter, puisque vous étiez absente au mois de mai, tel que vous nous l'aviez indiqué.

Y-a-t-il d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour).

**Monsieur le Maire :**

**PERSONNEL COMMUNAL :**

- Gestion du personnel :

**Jackie ROY :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de divers mouvements concernant la gestion du

personnel communal.

Concernant les personnels non titulaires :

- création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1/07/2014 au 31/12/2014 à temps complet rémunéré sur la base de l'indice brut 349 indice majoré 327 pour occuper la fonction d'animateur d'animatrice jeune référent de projet correspondant au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe

- création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1/07/2014 au 31/12/2014 en période continue ou discontinue, à mi-temps, rémunéré sur la base de l'indice brut 330, indice majoré 316, pour occuper la fonction d'animateur ou d'animatrice jeune, correspondant au grade d'adjoint d'animation 2ème classe,

- création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1/07/2014 au 31/12/2014 à temps non complet 20 heures hebdomadaires rémunéré sur l'indice brut 330 indice majoré 316 pour occuper la fonction d'adjoint administratif correspondant au grade d'adjoint administratif 2ème classe

- création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1/07/2014 au 31/12/2014 à temps complet rémunéré sur la base de l'indice brut 330 indice majoré 316 pour occuper la fonction d'agent d'animation assistant projectionniste correspondant au grade d'adjoint d'animation 2ème classe

- création de 8 postes de contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1/07/2014 au 31/12/2014 en période continue ou discontinue à temps complet rémunérés sur la base de l'indice brut 330 indice majoré 316 pour occuper la fonction d'agent d'animation correspondant au grade d'adjoint d'animation 2ème classe

- création de 6 postes de contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1/07/2014 au 31/12/2014 en période continue ou discontinue à temps complet rémunéré sur la base de l'indice brut 330 indice majoré 316 pour occuper la fonction d'agent d'entretien correspondant au grade d'adjoint technique 2ème classe

création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1/09/2014 au 31/12/2014 à temps non complet 4 heures hebdomadaires sur 20 heures rémunéré sur la base de l'indice brut 320 indice majoré 314 pour occuper la fonction d'enseignant de percussions correspondant au grade d'assistant d'enseignement technique et artistique.

Ensuite concernant le personnel non titulaire agents saisonniers été 2014 :

pour les services techniques création de 5 postes de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 3/06/2014 au 31/08/2014 pour exercer la fonction d'agent technique polyvalent rémunérés sur la base de l'indice brut aux 330 indice majoré 316 en fonction du nombre d'heures effectuées

service animation création de 7 postes de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité 7/07/2014 au 03/08/2014 pour exercer la fonction d'agent d'animation sur les secteurs maternel primaire jeunesse rémunérés suivant un montant forfaitaire de 9.90 € par heure d'animation

entretien des écoles et/ ou bâtiments communaux création de 4 postes de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 23/06/2014 au 14/09/2014 pour exercer la fonction d'agent d'entretien des écoles et ou bâtiments communaux rémunérés sur la base de l'indice brut 330 indice majoré 316 en fonction du nombre d'heures effectuées.

Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Y-a-t-il des questions ?

**Monsieur Francesco ANTINI**

Monsieur le Maire ne pensez-vous pas qu'en période de récession une telle embauche de gens sur la

Mairie ne va pas nous coûter beaucoup d'argent ?  
D'autre part combien ces embauches vont nous coûter ?  
Ont-elles été budgétées ?  
Comment sont recrutés les personnels ?  
Il y a des choses que je ne sais pas du tout, donc je vous prierais de nous donner des informations.

**Monsieur le Maire**

D'une part ce sont des emplois saisonniers Il faut savoir qu'à une époque c'était 75 employés saisonniers que nous recrutions. Aujourd'hui, vous voyez que le nombre a fortement diminué. C'est en période estivale Il faut savoir que nos personnels prennent leurs congés. Ou on met tout le monde en congés et nous ne faisons plus aucun travaux sur la ville, soit nous prenons des saisonniers pour remplacer.

Concernant le budget, bien évidemment tous ces postes sont budgétés.

Concernant le recrutement tout au long de l'année nous recevons des candidatures. A une époque c'était des jeunes qui poursuivaient leurs études, qui étaient recrutés en priorité, pour aider les familles. Aujourd'hui, malheureusement il y a des familles en difficultés, pour maintes raisons. Les recrutements se font sur des périodes très courtes (3 semaines pour chacun, étalées sur 3 mois).

Actuellement le surplus d'augmentation de pousse d'herbe étant important il est nécessaire pour nous aussi de renforcer les équipes à des périodes particulières. Cela se fait dans toutes les collectivités puisque encore une fois, entre les congés et la spécificité des personnels que nous employons il y a des besoins supplémentaires à des moments précis. Donc effectivement ce sont des dépenses qui chaque année reviennent et reviendront tout au long de du mandat.

**Madame Sylvia GUERRERO :**

Nous comprenons très bien le remplacement du personnel et le surplus d'activité sur l'été qui est tout à fait normal dans chaque commune. Toutefois la première partie de la délibération porte sur une date qui pars du 1er juillet au 31 décembre. Comment justifier d'arriver jusqu'au 31 décembre pour ces emplois-là; qui logiquement sont des saisonniers d'été .

**Monsieur le Maire :**

Ce ne sont pas les saisonniers, le service concerné est l'animation

**Madame Sylvia GUERRERO :**

Excusez-moi. Je ne parle pas des saisonniers, puisque les saisonniers on comprend qu'ils remplacent le personnel en congés, c'est normal.

Sur la première partie "personnels non titulaires" dont les contrats partent du 1er juillet au 31 décembre, pourquoi le 31 décembre ? parce-que c'est le dernier jour de l'année ?

**Monsieur le Maire**

Parce-que c'est le dernier jour de l'année et chaque année nous recrutons au service animation. Nous reprenons chaque année les mêmes personnes qui sont sous contrat de façon à pouvoir réaliser les objectifs du service. Ce sont des contrats qui existent déjà et qui sont renouvelés, ce ne sont pas des nouveaux contrats

Nous sommes amenés à les repasser en conseil dès leur terme pour le renouvellement.

**Madame Sylvia GUERRERO**

En fin de compte la création de poste n'est pas une création, mais une reconduite de poste.

**Monsieur le Maire :**

C'est important de le dire parce que souvent il y a effectivement dans nos délibérations le mot « créations » de postes il peut y avoir des évolutions de carrière de certains personnels mais qui vont

monter d'échelons. Donc c'est la création de poste, mais avec la fermeture automatique de postes anciens. Ce n'est pas une création d'emplois supplémentaires. Les créations sur ce document ne veulent pas dire embauches de personnels,

**Monsieur Yves PAUBERT**

Oui c'est plus une observation plus qu'une question pour rappeler que les règles de la comptabilité publique c'est la règle d'un ordonnateur et d'un comptable donc le maire est ordonnateur des dépenses et le comptable les paye et le comptable donc le percepteur n'aurait pas l'autorisation de payer un centime si ça n'était pas inscrit au budget.

Donc la question répétitive de "est ce que c'est inscrit au budget" me paraît inappropriée. On peut la répéter souvent mais la réponse est obligatoirement « oui » sinon, au final, ce n'est pas payé. Je sais que vous n'avez pas voté le compte de gestion du percepteur au dernier conseil municipal, donc peut être vous aviez un doute sur le fait que le percepteur pourrait laisser passer les factures. Ce n'est pas le cas. Il engage aussi sa responsabilité personnelle.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait je pense que ces précisions rentrent dans le cadre de l'information que vous posez

**Monsieur Yves PAUBERT**

L'ordre du jour d'un conseil municipal vous le recevez plusieurs jours avant. En conséquence, vous pouvez vous rendre en mairie voir les services, poser les questions.

**Monsieur Francesco ANTINI :**

Ne pensez-vous pas que la Commune est suffisamment endettée ?

**Monsieur le Maire**

Alors deux remarques pour compléter. Effectivement lorsque vous recevez le document et que vous avez des interrogations à poser n'hésitez pas à nous appeler avant la réunion pour avoir des explications, ça s'est toujours fait, là-dessus le service vous répondra pour éclairer vos demandes.

Je voudrais répondre à la réflexion que Monsieur ANTINI "la Commune est assez endettée.

Je pense qu'il 'va falloir qu'on arrête maintenant d'aborder des sujets qui sont des sujets trompeurs, qui ne correspondent pas à la réalité de cette ville. je vous signale quand même pour avoir reçu le percepteur il y a encore quelques jours que notre gestion et notre comptabilité sont jugées comme excellentes et notre désendettement est conforme on va dire à ce qu'il est prévu de faire dans notre collectivité d'autant plus que l'endettement ne signifie pas non plus quelque chose de dramatique tant que la collectivité ou les privés sont en mesure de rembourser toujours les emprunts. Donc on parle d'endettement comme si c'était une tare. Moi je dis que l'endettement est nécessaire malheureusement pour réaliser les projets. Ne serait-ce que pour entretenir la voirie, nous empruntons.

Ce qui serait regrettable, c'est que le remboursement de nos dettes ne soit pas compatibles avec les budgets qui sont les nôtres. Je rappelle également quand même, que depuis maintenant 6 ans, les impôts locaux, sur 4 exercices n'ont pas augmenté. Je pense que notre gestion est saine rigoureuse et tient compte des problématiques que nous vivons aujourd'hui avec un désengagement de l'Etat qui était très important encore cette année qui le sera les années qui viennent

Je pense que lorsqu'on parle d'endettement, parlons de choses qui sont quand même compréhensibles par les gens, de façon à ne pas les induire en erreur sur la comptabilité et la gestion d'une collectivité.

Voilà ce que je tenais à ajouter par rapport au mot endettement de la collectivité.

**Monsieur Francesco ANTINI**

Oui Monsieur le Maire je suis d'accord avec vous, mais les administrés payent des impôts. Moi je suis un particulier à Lavelanet ; je paye des impôts. Quand j'ai des difficultés financières, c'est moi qui fait des

crédits et qui les rembourse quand je ne rembourse pas on me tape dessus. Donc, je considère que la Mairie doit faire aussi attention qu'une personne privée. C'est la même chose.

**Monsieur le Maire**

Mais Monsieur ANTINI, nous n'avons pas attendu que vous arriviez dans ce Conseil Municipal pour mettre en place ces stratégies puisque depuis maintenant plusieurs années notre commune désendette le budget municipal tout en maintenant un niveau et une qualité de vie qui sont quand même relativement remarquables.

Si vous payez des impôts à Lavelanet vous en avez aussi des intérêts et des avantages particuliers. Peut-être faudrait-il que d'autres collectivités puissent participer à l'effort de financement de certaines structures (je pense que c'est un message que vous pourriez faire passer également). Pour bien montrer que si Lavelanet supporte la totalité des frais du centre-bourg, il faudrait peut-être que l'on se pose demain la question de savoir si ces frais ne pourraient pas être partagés. C'est un sujet sur lequel nous nous attacherons et j'espère que je pourrai compter sur votre soutien pour que à ce moment-là l'effort communautaire puisse permettre aux gens de Lavelanet de respirer un petit peu par rapport à la pression fiscale que nous n'avons pas augmentée, ou très peu depuis 2008. C'est important mais vous le savez je pense que vous avez vu les documents (perception et autre) nous sommes quand même dans le bon sens de la gestion de cette collectivité.

**Monsieur le Maire**

D'autres questions ?

**Monsieur le Maire**

Pas de question ? bien sur cette délibération, c'est bien qu'il y ait débat, ainsi on peut répondre et je trouve que c'est démocratique.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

- Dernière délibération : formation du personnel

**Jackie ROY**

Monsieur le Maire fait savoir que certains agents sont parfois dans l'obligation de suivre des formations en rapport avec leur projet personnel dans le cadre de leur contrat aidé ou en rapport avec leur fonction au sein de la collectivité.

Monsieur le maire propose de signer une convention avec l'ECF de Pamiers (09) pour la formation conduite d'engins de chantier CACES R 372 M catégorie 10 pour un agent de la commune en contrat unique d'insertion qui se déroulera dans le courant du 2ème semestre 2014 le coût de la formation s'élève à 765 euros

monsieur le maire propose de signer une convention avec l'ECF de Pamiers (09) pour la formation engins de chantier CACES R372 M - mini-pelle perfectionnements pour un agent de la commune en contrat unique d'insertion qui se déroulera dans le courant du 2ème semestre 2014 le coût de la formation s'élève à 438 euros.

Monsieur le maire vous demande de délibérer.

**Monsieur le Maire**

Là également, une volonté municipale d'aider et de soutenir chacun des emplois dans des formations qui leur permette aussi d'évoluer dans leur carrière professionnelle au sein de la municipalité comme à l'extérieur de la municipalité, si ce sont des agents qui sont en contrat.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour)

Juste un petit point. Répondre aux questions me va très bien dans la mesure où le débat démocratique existe. Simplement je tiens à ajouter que s'il y a parfois des interrogations des documents qui vous semblent incomplets ou autre n'hésitez pas à poser les questions aux différents adjoints ou aux services administratifs concernés, je le redis nous souhaitons travailler dans la transparence et c'est vrai que le fait de rentrer dans une municipalité implique que des choses sont à apprendre donc le débat sera toujours acceptés au sein de cette instance.

Je voudrais juste terminer en donnant deux ou trois petites informations.

D'abord je tiens à saluer la prise de présidence par Monsieur Didier Fabre du syndicat de voirie lourde tâche qu'il aura à mener. Je crois que ce n'est pas un cadeau qui lui a été offert c'est un difficile combat qu'il aura à mener pour régler toute la problématique du syndicat intercommunal de voirie. Donc Monsieur Fabre félicitations. Puis, je félicite également Laurent CARRERE pour son investissement dans bien des domaines puisqu'il est devenu vice-président du SMECTOM, là aussi lourde tâche pour défendre l'intérêt bien sûr de la ville de Lavelanet mais également l'ensemble des élus de ce territoire puisqu'il représentera au Conseil du SMECTOM la ville de Lavelanet et le Pays d'Olmes .

Et puis, en ce qui me concerne, sachez que je suis aussi rentré au Syndicat des Collectivités Electrifiées et au SMDEA également pour défendre bien évidemment l'intérêt des collectivités puis pour apporter notre concours à des sujets et des structures importantes.

**Monsieur Francesco ANTINI :**

Alors j'espère que vous allez défendre nos intérêts.

**Monsieur le Maire**

Monsieur ANTINI, je rentre dans ce syndicat pour aussi pouvoir donner des réponses qui se sont posés puisque des dizaines de personnes m'ont déjà appelé donc c'est de par ces fonctions là que nous pourrons apporter des réponses à vos interrogations la vôtre mais comme je pense l'ensemble des gens qui sont autour de cette table . Nous aurons donc l'occasion de pouvoir en redébattre et c'est pour cela qu'il vaut mieux en faire partie

**Monsieur Francesco ANTINI**

Ce que je voulais dire Monsieur le Maire c'est qu'auparavant avec ceux qui géraient l'eau on avait des factures qui étaient assez raisonnables, actuellement c'est deux fois plus cher donc j'espère que vous allez faire en sorte de les rendre moins chères.

**Monsieur le Maire**

je vous signale que je ne suis pas le seul élu et nous sommes nombreux dans le département. Sachez que je serai là pour apporter les explications et pour défendre bien évidemment les intérêts de la collectivité lorsque cela sera nécessaire mais déjà avoir des réponses aux questions que l'on se pose ce sera un de mes rôles au même titre que le Syndicat départemental des Collectivités Electrifiées. Donc je m'engage, du fait que j'ai un peu plus de temps, pour aller défendre les intérêts de l'ensemble des personnes de ce territoire. Ce Conseil Municipal est clos. je vous remercie de votre participation.

Je suspends le temps nécessaire pour savoir s'il y a des questions dans le public.

**Monsieur Francesco ANTINI**

Ne pourriez-vous pas Monsieur le Maire mettre les réunions à 18 heures /18 heures 30 parce que chez nous il y a des gens qui travaillent et qui malheureusement ne peuvent pas être là à 17 heures.

**Monsieur le Maire**

Mais Monsieur ANTINI, il y a chez nous aussi des gens qui travaillent. Il y a donc des gens qui se sont libérés, d'autres qui n'ont pas pu le faire. Je fais en sorte de mettre les Conseils municipaux le lundi à 18 heures. Quand l'exception a besoin que nous fassions à 17 heures et aujourd'hui nous avons engagé déjà la

salle pour une autre réunion du syndicat des 4 rivières nous n'avons pas pu la déplacer.

Le maximum de fois que cela sera possible les conseils municipaux auront lieu à 18 heures, mais il se peut qu'à titre exceptionnel et de façon très rare pour différents motifs je le fixe un peu plus tôt, la presse ne me démentira pas

**Monsieur le Maire**

Prochain conseil le 23 juin à 18 heures

La séance est close à 17 heures 55.

Le Maire,  
Marc SANCHEZ

